

Pension alimentaire

Par Seb39

Bonjour, dois je continuer à verser la pension alimentaire à la mère de mon enfant alors qu'il est placé en foyer ?

Par Isadore

Bonjour,

Oui si le jugement n'a pas été remis en question. Le placement de l'enfant n'empêche pas que la mère puisse encore assumer sa charge financière en assumant directement les frais liés à son entretien.

Si la mère n'a plus l'enfant à sa charge directe, il faut saisir le JAF pour changer le bénéficiaire de la pension, et si nécessaire demander un remboursement rétroactif à compter de la date du placement.